ADRESSES

PRÉSENTÉES À LA CONVENTION NATIONALE,

Dans sa séance du 11 Fructidor,

Au nom des sections du Mail et des Champs-Élysées, à Paris;

RÉPONSES DU PRÉSIDENT, ET DISCOURS

Prononcés à cette occasion par trois Représentans du peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA SECTION DU MAIL, À LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS,

L'amour et la confiance des peuples ont toujours fait la force des gouvernemens : le dernier roi des Français, entouré de baïonnettes, a cessé d'être puissant quand il a cessé d'être entouré du peuple; l'assemblée constituante, fondatrice de la liberté, sûre de ce principe éternel, en portant la hache sur l'arbre des abus, défendit au pouvoir exécutif l'approche des troupes de ligne du temple des lois. Elle exigea la distance de quinze lieues. La liberté, jalouse de ses droits imprescriptibles, lui dicta seule cette loi protectrice. Un gouvernement sage est tout par la loi, et la loi n'est rien quand elle est injuste. Nous venons vous faire part de nos alarmes. Le secret est le besoin des tyrans et l'essence des gouvernemens despotiques : mais par quelle contradiction fatale arrive-t-il que dans une République, le gouvernement populaire se conduise avec le ton mystérieux des cabinets des rois! pourquoi toutes ces troupes aux portes et dans le sein même de Paris!

2. A

Qu'espère-t-on! nos frères d'armes ne sont-ils pas Français?

Sommes-nous assiégés ou à la veille de l'être! que se propose-t-on! Vous nous présentez une constitution fondée sur les principes de la justice et de l'égalité ; nous soupirons tous après la paix et le repos ; et cependant, cet appareil militaire semble nous traiter en ennemis de notre propre bonheur : que ne dit-on au peuple avec franchise les motifs qui déterminent cette force armée!

Que les usurpateurs s'entourent de gardes prétoriennes ; ils n'ont d'asile que le crime et de compagne que la terreur : mais le peuple français est libre, il veut l'être et le sera malgré les rois et les baïonnettes des despotes.

Veut-on empêcher que les terroristes ne troublent les assemblées primaires! mais tous les jours le gouvernement les met en liberté. Est-ce pour assurer et protéger les républicains! depuis les journées de prairial, la vertu, rentrée dans tous ses droits, a foulé aux pieds l'hydre anarchique du sans-culotisme.

Pourquoi donc ces troupes et ces canons! les triomphateurs de la montagne, les sauveurs de la Convention assiégée par une horde d'égorgeurs salariés, ont juré de la défendre au péril de leurs jours, et les sermens des hommes libres ne sont pas vains.

Le temps des factions n'est plus ; les intrigans et les ambitieux ne l'emporteront pas : on ne sera pas un nouveau terroriste parce qu'on haïra et qu'on poursuivra jusqu'au tribunal des lois les mangeurs d'hommes ; on ne sera pas un chouan parce qu'on aura un collet noir ou vert ; on ne sera pas un royaliste enfin, au gré de certains pamphlétaires, parce qu'on ne sera pas dupe de leurs sollicitudes visionnaires.

Vous rendez au peuple l'exercice de ses droits aujourd'hui que vos travaux expirent. Le souverain sera-t-il traité comme ce jeune Lama qu'on adore en dieu et qu'on renferme en esclave! La garde nationale parisienne a-t-elle démérité, pour lui ravir le droit honorable de défendre nos législateurs! La Vendée se grossit de royalistes et de contre-révolutionnaires. Eh bien, ordonnez que nos frères d'armes, accoutumés à vaincre, aillent y ceindre de nouveaux lauriers leurs têtes triomphantes. Procurez-leur ces glorieux délassemens, et laissez-nous les veilles et les périls de l'intérieur. Nous soupirons tous après le moment où, l'olivier à la main, déposant leurs drapeaux victorieux, nos armées rentreront dans le sein de leurs foyers et confondront leur gloire dans nos tendres embrassemens : mais jusqu'alors, soyons tous à notre poste. L'intérêt du peuple l'exige, et la liberté nous en fait un devoir impérieux.

L'assemblée générale de la section du Mail, après avoir entendu la lecture de l'adresse ci-dessus, l'adopte à l'unanimité, et nomme une députation pour la porter demain à la Conven-



tion nationale. A Paris, le 10 fructidor, an troisième de la République française, une et indivisible.

Signé SERVOIS, *ex-président ;* COMBERT, *secrétaire.*

RÉPONSE du Président.

Citoyens,

La Convention nationale, supérieure à toutes les factions par son inébranlable courage et par la puissance qu'elle tient du peuple entier, sera toujours ce qu'elle était le 9 thermidor, le 12 germinal, le 1.er et le 4 prairial; elle réprimera l'anarchie et le royalisme. Le peuple français va bientôt s'assembler; il exprimera librement sa volonté: mais la Convention nationale serait indigne de sa mission glorieuse et des périls qu'elle a courus pour défendre la liberté, si elle se laissait ébranler par des craintes pusillanimes, ou par les calomnies insolentes de quelques amis de la tyrannie. Avec le peuple elle a fondé la République, avec le peuple elle saura la maintenir. Les armées sont une partie du peuple; et les seuls ennemis de la liberté pourraient concevoir des méfiances contre des citoyens qui ont remporté cent victoires pour la liberté, et qui ont arrosé de leur sang précieux toutes les frontières de la République.

La Convention nationale vous permet d'assister à la séance.

LA SECTION DES CHAMPS-ÉLYSÉES,

À LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Un grand jour s'approche, celui où le peuple français exercera sa souveraineté si long-temps méconnue, l'exercera pour s'imposer à lui-même le joug des lois, pour accepter une constitution qui doit mettre le terme à tant d'agitations et de malheurs; il sera beau le jour où le peuple français pourra dire: la révolution est terminée. Enchaînons sous des portes d'airain la révolution et ses fureurs et ses désastres. Malheur à qui voudra rouvrir les portes

que le peuple aura fermées de ses mains puissantes ! N'attendons que du temps la perfection de nos lois.

Le bien, a dit le sage et malheureux Bailly, le bien, dans la nature physique et morale, ne descend du ciel sur nous que lentement, peu à peu, j'ai presque dit goutte à goutte; mais tout ce qui est subit, instantané, violent, est une source de maux.

Représentans du peuple, si près de ce jour qui doit clorre la révolution, nous ne sommes point sans alarmes sur des causes qui peuvent la ramener, et qu'il dépend de vous de faire cesser. L'acceptation de la constitution doit être simple; elle le sera sans doute, comme elle sera unanime; nous pouvons l'espérer ainsi : mais le décret qui ordonne le renouvellement par tiers seulement de la Convention nationale est une source d'embarras et de divisions. Cette disposition si sage, quand elle s'applique d'une législature à une législature, cesse de l'être quand elle s'applique d'une Convention à une Législature. Il est naturel à des hommes libres de concevoir de l'inquiétude et de l'ombrage d'un pouvoir immense et sans bornes, tel que celui qui vous a été confié. Sa prolongation, sous un autre nom, est toujours effrayante. Pouvez-vous vous assimiler à une législature qui sera assujettie à une constitution, qui n'aura qu'un pouvoir distinct et sagement balancé entre deux corps, qui sera surveillée elle-même, vous qui avez tout réuni dans vos mains, le pouvoir de faire les lois, celui de les réviser, celui de les changer, celui de les exécuter !

Le sort a voulu que votre histoire se trouvât partagée entre deux époques, l'une où vous fûtes opprimés par des tyrans, l'autre où vous êtes libres. La première est signalée par toutes les horreurs et les désastres, la seconde l'est par des bienfaits, et elle vous appartient. Mais les tyrans qui vous opprimèrent étaient pris dans votre sein. C'est dans votre sein qu'ils trouvèrent leurs complices. Où s'arrête le nombre de ces complices ! voilà ce que ni vous, ni les assemblées primaires ne pouvez déterminer avec précision. Comment régler le choix que vous prescrivez ! Il semble que le sort ait voulu multiplier, comme à plaisir, les embarras pour l'exécution de ce décret. Il est tel département dont la députation entière, composée des honorables adversaires des tyrans, a péri sous leurs coups; il en est tel autre dont la députation s'est rangée toute entière sous les étendards des tyrans; comment voulez-vous que, dans ces deux cas, les électeurs ne nomment pas à la totalité de la députation de leur département ! Si vous prescrivez un autre mode, les départemens ne sont plus représentés; et d'ailleurs les électeurs se trouveraient-ils assez instruits sur la moralité d'hommes qui leur seraient à-peu-près inconnus ! Qui peut prévoir les embarras, les dissensions qu'entraînera une telle mesure ! Ne compromettez-vous pas par-là la paix publique au moment où elle va s'affermir !

Il nous reste à exposer nos craintes sur un autre objet. N'avez-vous pas remarqué quel soin on met aujourd'hui à exciter des divisions entre les citoyens de nos armées et les citoyens de l'intérieur. Vous n'ignorez pas que des soldats égarés ont fait couler à Nantes le sang des citoyens : que nous présage un tel attentat ! Hâtez-vous d'en arrêter les suites funestes : vous vous hâterez sans doute aussi de calmer les alarmes qui se répandent sur des mouvemens de troupes dont on assure que Paris est environné. Il ne faut pas qu'on voie paraître les enseignes de la terreur au milieu de ces délibérations dans lesquelles le peuple va exercer sa souveraineté. Veillez, Législateurs, songez combien le despotisme militaire est à craindre pour les Républiques. Rome y a trouvé le tombeau de sa liberté, lorsque Rome comptait encore un Cicéron et un Caton. La carrière qui vous reste à parcourir est bien courte pour le nombre de bienfaits que vous avez à répandre ; craignez de perdre un seul instant, et venez ensuite, venez avec confiance vous présenter aux suffrages du peuple ; méritez son choix, et ne le commandez pas.

Signé LAMAIGNERE, *président.*

RÉPONSE du Président.

Citoyens,

Les ennemis de la patrie ne cessent, il est vrai, de fomenter des divisions parmi nous ; leur dernière espérance est de ramener le despotisme royal, en calomniant les représentans du peuple qui ont fondé la République, et les quatorze armées qui l'ont maintenue contre les despotes conjurés. Entourée de nouveaux orages, et peut-être de nouveaux périls, la Convention nationale, accoutumée à vaincre, saura les braver. Déjà les vaillans soldats de l'armée de l'intérieur ont accepté la constitution républicaine ; elle est adoptée par le cri de la France entière. Méfiez-vous du royalisme et de l'anarchie ; la Convention nationale vous donnera toujours l'exemple de la fermeté : c'est pour le peuple qu'elle a vaincu les tyrans du dehors et les tyrans de l'intérieur ; elle vaincra toujours pour lui et avec lui. Tous les Français ont juré d'être libres, et tous les Français tiendront leur serment.

La Convention nationale vous permet d'assister à la séance.

DISCOURS du représentant du peuple TALLIEN.

Cette séance ne sera pas perdue pour l'histoire, elle ne sera pas perdue pour l'instruction de nos contemporains : il faut faire connaître à la République entière quels sont les

hommes qui viennent à cette barre insulter à la représentation nationale ; il faut que vous fassiez connaître aux armées ceux qui osent calomnier leur courage. Quoi ! je viens d'entendre dire que les enseignes républicaines sous lesquelles nos braves frères d'armes ont tant de fois volé à la victoire, sont les étendards de la terreur ! Oui, ce sont les étendards de la terreur pour les royalistes, les brigands, les anarchistes et les terroristes !

Remarquez, citoyens, quels sont les moyens, quels sont les hommes que l'on emploie pour dépraver l'esprit public ; ce sont les mêmes individus qui, après avoir courbé honteusement la tête sous le joug de la tyrannie, viennent maintenant calomnier ce qu'il y a de plus respectable. Celui qui vient de vous parler avec tant d'insolence, suppôt de la tyrannie royale, s'était réfugié après le 10 août dans une de nos armées, sous ces drapeaux qu'il appelle ceux de la terreur ; et il les a lâchement abandonnés dès qu'il a vu renouer les intrigues contre-révolutionnaires : mais comme il faut toujours qu'il y ait, dans toutes les circonstances douloureuses, quelque chose de consolant pour l'ami de la patrie, voyez auprès de cet insolent déclamateur, cet intéressant jeune homme, le fils de Diétrich, qui n'a songé à venger la mort de son père qu'en combattant courageusement pour la patrie, quoiqu'il ne soit pas même dans l'âge de la réquisition. Tous ces hommes perfides sont les mêmes qui, à la fin de l'assemblée constituante, dirigèrent la révision, composèrent la majorité de l'assemblée législative, et mirent tout en œuvre pour maintenir la royauté : ce sont ceux qui dirigent aujourd'hui certains journaux. Ils ont des conciliabules, des réunions fréquentes. C'est là que l'on disait, il y a deux jours, que *le moment n'était pas encore arrivé de juger les événemens du 10 août, et que* Lafayette *avait bien fait d'abandonner son armée.* Vous voyez que c'est contre la République, contre les républicains, que l'on conspire ; c'est la royauté que l'on veut rétablir. Pourquoi crient-ils aujourd'hui après ces troupes républicaines qu'ils ont eux-mêmes appelées dans d'autres temps ! c'est parce qu'ils les voient animées d'un bon esprit ; c'est parce qu'ils savent que jamais elles ne souffriront le retour, ni du sanglant terrorisme, ni de l'odieux royalisme.

Mais, à entendre ces messieurs, il faudrait faire évacuer tout le territoire de la République des troupes qui y sont disséminées : car par-tout le peuple français va se réunir pour délibérer sur ses intérêts communs ; et les droits des citoyens des Pyrénées sont les mêmes que ceux de l'habitant de Paris : cette commune ne pèse pas plus qu'une autre dans la balance de la République. Dans toute l'étendue de nos vastes frontières, réclame-t-on contre la présence de nos braves défenseurs ! non : par-tout on fraternise avec eux, on soulage les blessés, on pleure avec eux sur les maux de la guerre ; par-tout les soldats et les ci-

toyens vivent en amis, tandis qu'ici vous vous agitez dans tous les sens pour troubler l'ordre public. Vous montrez, il est vrai, votre courage dans les spectacles : mais, s'agit-il d'aller combattre aux frontières, vous sollicitez des réquisitions pour être placés dans tel ou tel bureau, dans telle ou telle administration ; et pendant ce temps, les honnêtes fils des artisans, des laboureurs, qui seraient si utiles dans leurs foyers, vos frères même à vous qui calomniez nos armées, tous nos braves guerriers enfin, versent journellement leur sang pour affermir la République. Vous voudriez les diviser pour affaiblir leur courage, mais vous n'y parviendrez pas, vils intrigans ; vous voudriez la guerre civile, mais vous ne l'aurez pas, misérables : les armées et les bons citoyens de l'intérieur resteront unis pour repousser les ennemis communs de la patrie.

Vous accusez de terrorisme nos armées couvertes de lauriers : y pensez-vous ! ne se battent-elles pas depuis cinq années pour la République, pour le maintien de l'ordre et des lois ! Insensés ! elles ne marchent que pour protéger vos propriétés exposées à être ravagées par les armées des rois coalisés, par celles des rebelles de l'Ouest, et par les brigands que Pitt salarie dans l'intérieur pour fomenter la guerre civile ; c'est à ces braves légions que vous devez l'existence, et vous les calomniez ! Pour nous, témoins de leur courage, compagnons de leurs travaux, solidaires de leur gloire, nous ne souffrirons pas qu'on les insulte impunément : si elles nous défendent par-tout où l'ennemi se présente, nous saurons ici venger leur honneur outragé ; nous remplirons ce devoir avec courage.

Bientôt sans doute Pichegru, Jourdan, Hoche, et tant d'autres braves généraux, seront par vous dénoncés comme terroristes, pour avoir vaincu à Fleurus, à Jemmape et à Quiberon.

Vous vous établissez les censeurs universels, vous voulez juger les armées : eh bien ! elles vous jugeront aussi ; elles sauront ce qui s'est passé ici ; elles sauront comment on les a calomniées, et comment leurs calomniateurs ont été accueillis. Je demande que les pétitions qui ont été prononcées à la barre, avec les réponses du président, soient insérées en entier au bulletin, et envoyées aux armées et aux départemens.

DISCOURS du représentant du peuple THIBAUDEAU.

Représentans,

Ce n'est point un système nouveau que les ennemis de la République, qui s'agitent encore, viennent introduire : il a existé, à toutes les époques où, jaloux de l'union qui régnait dans la Convention, ils ont tenté de la détruire pour diviser les ci-

toyens français, et éloigner d'eux la paix et le bonheur. Je rends grâces aux pétitionnaires de nous avoir fourni cette occasion de vider enfin, d'une manière éclatante, cette lutte indécente et criminelle que quelques intrigans, dominateurs des sections de Paris, ont voulu sans cesse élever entre cette commune et la représentation du peuple français. Je ne descendrai point jusqu'à relever les expressions insolentes et injurieuses aux défenseurs de la patrie, que contiennent ces adresses; le préopinant l'a fait d'une manière satisfaisante : mais il est essentiel de les considérer sous leur rapport politique. Le jour s'approche où le peuple français, assemblé pour exercer l'acte le plus solennel de sa souveraineté, va fixer ses glorieuses destinées. Il va délibérer sur la constitution que vous avez soumise à son acceptation. Le décret qui porte que les deux tiers de la Convention entreront dans la formation du corps législatif prochain, et qui charge les assemblées électorales de cette opération, n'a point été rendu d'une manière absolue et définitive, puisqu'il est aussi soumis à l'acceptation du peuple. Les pétitionnaires pourront l'accepter ou le rejeter, lorsqu'ils seront également convoqués dans leurs assemblées primaires : mais qu'ils apprennent qu'ils n'ont point le droit de venir exercer dans la Convention l'initiative du vœu du peuple, dont ils ne sont qu'une faible fraction; qu'ils apprennent que la commune de Paris ne pèse pas plus dans la balance politique que toute autre commune de France. Mais il ne s'agit point ici de la commune de Paris; car tout le monde sait que c'est aujourd'hui, comme aux jours de la plus affreuse anarchie, quelques intrigans qui délibèrent et parlent au nom des sections désertes : qu'ils cessent d'avoir des inquiétudes sur les difficultés qu'ils trouvent dans l'exécution du décret qu'ils attaquent; la commission des onze vous en présentera incessamment les moyens.

On craint les défenseurs de la patrie qui sont à Paris et aux environs; on en demande l'éloignement ! . . . . . Vous qui êtes aujourd'hui si ombrageux pour la liberté et pour vos droits, la preuve que vous êtes libres est dans les adresses même que vous venez de prononcer : car lorsque les décemvirs vous présentèrent la constitution anarchique de 1793; qu'ils la renfermèrent dans cette arche d'où elle n'a jamais sorti, et d'où elle ne sortira jamais, je l'espère; qu'ils établirent le gouvernement révolutionnaire, les échafauds et la terreur, vous ne vîntes point réclamer vos droits indignement violés; vous trouvâtes plus commode de courber la tête sous le joug de la plus détestable tyrannie. Et aujourd'hui que les échafauds ont disparu, aujourd'hui qu'on use, tant qu'on veut, du droit de parler, on s'en sert pour déverser des soupçons injurieux sur les fondateurs de la République et sur ses défenseurs. Ces troupes que l'on redoute tant, n'ont point été conduites aux environs de Paris pour le momen

acceptée : c'est une lâche imposture de le supposer. Le gouvernement les a fait venir, on le sait bien, pour aider les bons citoyens à terrasser, dans les mois de germinal et de prairial, les restes expirans de l'anarchie, et pour assurer les arrivages des subsistances : ainsi on calomnie jusqu'à vos intentions les plus pures.

Représentans, reconnaissez là les derniers efforts de vos ennemis intérieurs et extérieurs, qui s'agitent en tout sens pour calomnier vos vues bienfaisantes et pour empêcher l'établissement d'une constitution ; qui ne veulent point de gouvernement, qui veulent prolonger les maux de la patrie et la voir encore baignée dans le sang de nos meilleurs citoyens. Cet avertissement suffira aux républicains pour leur faire rejeter loin d'eux les germes de la discorde.

On connaît la source d'où sont parties les adresses que vous venez d'entendre. Je déclare que je voue au mépris l'homme assez vil pour sacrifier à son amour-propre irrité la paix et la tranquillité de son pays. J'appuie la proposition de Tallien, et je demande en outre l'ordre du jour.

DISCOURS *du représentant du peuple* GIROT-POUZOL.

Il y a long-temps que vous connaissez les manœuvres perfides des intrigans qui veulent nous ramener sous le despotisme ; il y a long-temps que vous êtes instruits des efforts qu'ils font pour agiter les sections de Paris : la France ignorait leurs nouvelles trames ; elles ont été mises au grand jour par les pétitions qui viennent de vous être présentées. Ceux que vous venez d'entendre n'ont pu cacher leur haine pour la liberté et pour ses intrépides défenseurs : ils ne peuvent souffrir la présence de ces guerriers républicains qui ont tant de fois exposé leurs jours pour sauver la patrie, de ces guerriers qui ont si vaillamment triomphé de nos ennemis extérieurs. Ces drapeaux tricolor, ces signes chéris de la liberté, sont à leurs yeux les étendards de la terreur ; ils veulent que nous les fassions disparaître. Comment ont-ils pu s'abuser au point de croire que leurs demandes seraient suivies de quelque succès ! Les ennemis de la liberté tiendraient-ils un autre langage !

Ils nous citent l'exemple de l'Assemblée constituante qui demanda l'éloignement des troupes qui environnaient Paris ; mais quelle différence dans les temps et dans les circonstances ! Alors les armées étaient à la disposition d'un despote, qui les avait appelées pour étouffer le premier cri des Français pour la liberté ; alors on les faisait venir pour dissoudre la représentation nationale et remettre le peuple sous le joug ; alors les soldats marchaient sous les drapeaux d'un maître, les officiers

et les généraux ne se servaient de leur pouvoir que pour le faire triompher : aujourd'hui, les temps sont changés ; l'armée voit flotter sur ses étendards les couleurs nationales ; soldats, officiers, généraux, tout a combattu glorieusement pour la cause de la liberté : c'est à eux que nous devons la paix, ce sont leurs victoires qui servent à fonder la République ; et l'on veut que nous les envisagions comme des ennemis, que nous éloignions de nous des soldats citoyens qui nous ont si bien défendus ! On ose dire que les drapeaux tricolor sous lesquels ils marchent sont ceux de la terreur, et c'est au nom de deux sections de Paris que l'on vous parle ainsi : ce sont là des calomnies qui seront bientôt reconnues. Hommes perfides ! les citoyens de ces sections désavoueront le langage que vous leur prêtez. Les braves guerriers qui nous environnent, ont dissipé la terreur qu'inspiraient les brigands et les assassins, pendant les journées des premier et 4 prairial ; ils ont défendu vos personnes et vos propriétés, ils ont forcé les rebelles à se soumettre aux lois ; et vous déclarez que leur présence vous importune ! Quelles sont donc vos vues ! Ce n'est pas tout : ces mêmes pétitionnaires qui demandent que les troupes qui assurent l'exécution des lois s'éloignent de ces murs, manifestent aussi le vœu de vous éloigner : suivant eux, les assemblées primaires ne vous connaissent pas et vous ne vous connaissez pas vous-mêmes. Eh quoi ! vous ne vous connaissez pas, lorsque vous exercez des actes de justice contre vos propres membres, lorsque vous éloignez de cette enceinte ceux dont la conduite a été répréhensible ! Vous ne nous connaissez pas, vous pour lesquels nous avons reconquis la liberté, vous à qui nous nous sommes empressés de la rendre !

Après avoir renversé nos tyrans, nous avons ouvert les prisons dans lesquelles les décemvirs vous tenaient enfermés. Un des orateurs qui ont été entendus, a recouvré sa liberté par vous, représentans du peuple, et il craint que ses libérateurs soient appelés au corps législatif ! il craint que les étendards de la liberté ne répandent la terreur ! Ainsi, vous qui avez proclamé une constitution républicaine, et les troupes qui l'ont acceptée, vous portez dans son ame la terreur : mais s'il est animé de pareils sentimens, si ceux qui l'accompagnent desirent, comme lui, l'éloignement des défenseurs de la patrie, les bons citoyens, qui sont les plus nombreux, pensent différemment. Ils ont cru sans doute vous intimider ; mais ont-ils oublié les dangers que vous avez courus ! ignorent-ils que vous les braverez tous pour assurer les droits du peuple ! Qu'ont-ils fait, ces hommes qui font entendre leur voix contre l'armée ! qu'ont-ils fait pour vous défendre de la tyrannie qui s'était établie sur vous ! rien. Que veulent-ils faire en ce moment ! ils intriguent ; ils

font passer leur vœu pour celui des sections, afin de vous en imposer, et d'établir une tyrannie d'un nouveau genre ; mais vous ne le souffrirez pas : leurs vains efforts viendront se briser contre la puissance du peuple que vous représentez. La liberté va s'établir ; ils en sont désespérés : ils veulent éloigner les prochaines jouissances des biens qui nous sont réservés, et nous faire tomber dans une affreuse révolution qui éterniserait la tyrannie.

Je ne crains pas les effets de ces pétitions ; je suis satisfait de l'impression qu'elles ont faite sur vous. Je demande qu'elles soient vouées au mépris qui leur est dû : les injures dirigées contre l'armée ne diminueront en rien sa gloire.

Je demande l'ordre du jour.

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE,

Du 11 Fructidor, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

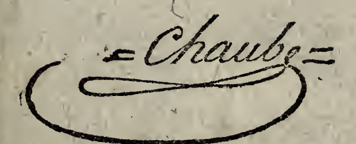
LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE qu'elle improuve les adresses présentées au nom des sections du Mail et des Champs-Élysées, comme injurieuses aux armées et au camp sous Paris ; et que ces adresses, la réponse du président, et les discours de Tallien, Thibaudeau et Girot-Pouzol, seront imprimés et envoyés aux départemens et aux armées.

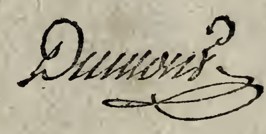
Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 12 Fructidor, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* A. C. THIBAUDEAU, *ex-président ;* DERAZEY, SOULIGNAC, *secrétaires.*

Certifié conforme :

Les membres de l'Agence de l'envoi des Lois,





À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

